

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU LUNDI 4 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 3

Absents : 3

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

Date d'affichage : 1^{er} mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Christian - GRANGE Michel

Étaient représentés : MAGNIN Carine (donne procuration à RIVAS Natacha) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Étaient absents : GRANGE Guy - CLAPPIER Pascal - POIROT Marie

Madame Natacha RIVAS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 24-03-012

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2024

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Le budget annuel, à la fois acte de prévision et acte politique majeur, conditionne l'action municipale.

Depuis la loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la république (ATR), le législateur a souhaité associer l'assemblée délibérante à la préparation du budget par la tenue préalable d'un débat d'orientations budgétaires.

Etape préalable au vote du budget, ce débat doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent ce dernier.

Le législateur a souhaité encore enrichir ce débat au travers de l'article 107, consacré à la transparence financière, au sein de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

La commune de Valloire n'est pas obligée de réaliser un tel débat, mais celui-ci est souhaitable, compte tenu d'une part, de la situation financière qui, si elle s'est améliorée, nécessite un suivi attentif et transparent et d'autre part, de la recommandation de tenir un tel débat formulée par la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône Alpes à l'occasion de son récent contrôle de la gestion sur les exercices budgétaires 2009/2014.

Le rapport ci-joint, transmis préalablement à l'ensemble des membres du Conseil municipal, a été préparé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal.

La commission finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 22 février 2024, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Considérant que le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2024 a été préalablement transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, développement durable et communication du 22 février 2024,

Où l'exposé de Madame Rivas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 de la Commune de Valloire.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 07/03/2024

Publication : 07/03/2024

Valloire, le 07/03/2024

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.



DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de permettre au Conseil municipal de débattre sur les grandes orientations du prochain budget.

Précisons qu'à Valloire en raison du nombre d'habitants, la Commune n'est pas tenue de tenir ce débat, mais elle réalise cet exercice depuis 2016.

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace donc les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par l'équipe municipale et les hypothèses retenues pour construire et équilibrer le budget primitif 2024.

I. CONTEXTE NATIONAL

Le Projet de Loi de Finances pour 2024 (PLF) a été déposé à l'Assemblée Nationale le 27 septembre 2023.

Selon l'exposé général des motifs, en 2023, la croissance en moyenne annuelle est restée élevée, mais les tensions d'approvisionnement (suites de la crise covid et conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine), la hausse des prix des matières premières et celle des taux d'intérêt, ont réduit la consommation des ménages et les investissements.

Pour ces raisons, la croissance est estimée à + 1,0 % et l'inflation définitive resterait élevée et s'établirait à + 4,9 % en 2023.

A partir de ces éléments, des projections ont été retenues dans le PLF et dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP).

Le cadrage macro-économique du PLF 2024 est le suivant :

Données principales PLF	2023	2024
Inflation	4.9	2.6
PIB	1	1.4
Déficit (en % du PIB)	- 5 %	- 4.4 %
Dettes publiques (en % du PIB)	111.2 %	109.7 %

Les principaux objectifs du PLF 2024 sont la lutte contre l'inflation, la baisse du déficit public et l'investissement pour la transition écologique.

Afin de réduire les effets de l'inflation et de relancer la croissance, une indexation des prestations sociales et des minima sociaux, des retraites et des barèmes de l'impôt sur le revenu, est prévue. Pour baisser le déficit, des économies seront réalisées (notamment fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique) et des réformes structurelles sont programmées afin de réduire les dépenses.

Les collectivités locales sont également associées à cette maîtrise des dépenses.

Mesures du projet de loi de programmation des finances publiques concernant les collectivités territoriales

Ce projet a été adopté par l'Assemblée nationale (en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution).

Il fixe notamment un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement pour les collectivités locales (article 16) ; l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit au niveau national :

Collectivités Territoriales	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4.8 %	2 %	1,5 %	1,3 %	1,3 %

Les conditions d'application de cette mesure seront précisées par décret.

L'évolution pour 2024 des dépenses de fonctionnement des communes est donc fixée en deçà de l'inflation prévisionnelle, estimée elle à 2,6 %.

Mesures du projet de loi de programmation des finances publiques concernant la Commune

La dotation globale de Fonctionnement (DGF) constitue la dotation la plus importante attribuée à la commune.

Elle comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale (DSR) qui constitue quant à elle la part dite de péréquation.

L'enveloppe nationale consacrée à la DGF dans le PLF 2024 progresse et s'établit à 27,145 Milliards €. Comme en 2023, cette augmentation concerne les collectivités les plus fragiles, par le biais des dotations de péréquation du bloc communal : la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) progresse de 90 M€ et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 M€.

Cela devrait permettre à plus de 60 % des communes de voir leur DGF augmenter en 2024.

**Rappel de l'évolution du montant de DGF en €
 perçu par la Commune de Valloire depuis 2014**

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
705.191	525.058	340.122	218.790	187.792	151.151	120.676	85.363	37.584	39.768

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) a augmenté en 2023 : 103 969 € contre 92 372 € en 2022.

Quant à la Dotation touristique (DT), même si pas impactée par le PLF, celle-ci qui était restée inchangée depuis de nombreuses années (473 327 €), a baissé en 2020 à 378 661.60 € suite à une volonté majoritaire des élus la Communauté de Communes Maurienne Galibier (CCMG).

Suite à des discussions, son montant est prélevé comme suit par la CCMG:

	2020	2021	2022	2023
% prélevé	20 %	10 %	10 %	10 %
DT Valloire	378 661.60 €	331 328.90 €	283 996.20 €	236 663.60 €

Au-delà de 2023, cette dotation restera figée à la somme de 236 663.60 €, et une perte de moitié par rapport à la dotation initiale de 473 327 € aura donc été opérée en 4 ans.

Concernant le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

Pour le bloc communal, la prévision 2024 reflète la stabilité de la péréquation horizontale, avec le maintien des montants du FPIC : 1 milliard d'euros

Assouplissement des règles de procédure permettant de déroger à la répartition de droit commun du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) avec l'introduction de la pluriannualité des délibérations de répartition dérogatoire.

Le FPIC est toujours contesté par les communes supports de stations de montagne, qui en sont, pour la grande majorité d'entre elles, des contributrices (381 904 € en 2023 pour Valloire).

Elles dénoncent, en revanche, l'assiette de ce produit fiscal et en demandent la révision. En effet, son calcul se fonde sur le potentiel financier agrégé (PFIA) par habitant. Plus simplement formulé, la richesse par habitant. Sans regarder les dépenses liées au tourisme hivernal de collectivités qui comptent quelques milliers d'administrés à l'année, mais souvent dix fois plus au meilleur de la saison, en février. Ce qui explique leur surclassement. Ainsi, avoir un potentiel fiscal élevé ne devrait pas suffire à être considéré comme un territoire riche...

Ainsi, la commission finances de l'ANMSM travaille toujours sans relâche ce sujet pour faire réviser les critères du FPIC et également de la DGF qui ne prennent pas suffisamment en compte les charges induites par l'activité touristique, beaucoup plus élevées en stations de montagne.

Dispositions fiscales et autres

L'assiette des dépenses d'investissement éligibles au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est élargie en 2024 aux aménagements de terrain (Travaux espaces verts), qui avaient été exclus en 2021. Cela explique en partie la progression de 364 millions des crédits alloués au FCTVA.

Le gouvernement engage 10 milliards de plus en 2024, pour accélérer la transition écologique. Ainsi, le Fonds vert créé en 2023 pour financer notamment les projets de rénovation énergétique, de renaturation, de renouvellement de l'éclairage public, est pérennisé et serait abondé de 500 millions pour s'établir l'année prochaine, à 2,5 milliards.

Maintien du caractère facultatif des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur (art.143) :

- d'une part, des logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique,
- et d'autre part, des logements neufs présentant un niveau de performance énergétique élevé.

Par ailleurs, le texte reporte au 1^{er} janvier 2025 l'entrée en vigueur de l'actualisation de l'exonération de TFPB en faveur des logements anciens rénovés ;

Assouplissement des règles de lien entre les taux des différentes impositions locales pour "redonner des marges de manœuvre aux élus locaux dans leur politique fiscale».

Concernant la taxe de séjour : lancement, au plus tard le 1^{er} juin 2024, de l'expérimentation d'un service de télédéclaration centralisé de la taxe de séjour par les plateformes numériques de réservation d'hébergement, mis en œuvre par l'administration fiscale.

II. CONTEXTE LOCAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE : SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Avant d'évoquer, à proprement parler, les orientations budgétaires 2024, nous rappellerons les principaux éléments financiers de la période écoulée 2019/2022 et présenterons la prévision de « l'atterrissage 2023 »

Concernant l'évolution démographique de la commune, La dernière enquête de recensement à Valloire a eu lieu en 2018, la prochaine vient juste de s'achever cette année 2024 (18 janvier - 17 février).

Ces enquêtes constituent un enjeu fort pour la Commune puisqu'elles permettent de déterminer avec exactitude la population de Valloire.

Entre ces années d'enquêtes, l'INSEE procède à un réajustement en fonction du nombre de résidences principales assujetties à la taxe d'habitation et du nombre moyen de personnes composant les foyers.

Par conséquent, les chiffres donnés entre les périodes de collecte, puisqu'ils ne constituent que des estimations, sont à appréhender avec précaution. En effet, ils seront rectifiés a posteriori en fonction des chiffres de la prochaine collecte.

L'INSEE estimait au 1^{er} janvier 2023 : 1096 habitants en population totale (1091 l'année 2022) et 1 071 habitants en population municipale (hors des militaires et jeunes étudiants)

La baisse démographique de la population permanente peut s'expliquer par la difficulté de se loger et parfois de travailler à l'année sur le territoire de la commune, notamment pour des jeunes ménages avec enfants.

Le projet de construction par l'OPAC de la Savoie de 28 logements locatifs pour tous aux Clots se concrétise et a été présenté en réunion publique, les logements devraient être livrés au plus tôt au printemps 2025.

Cette baisse démographique a fini par affecter également les effectifs de l'école maternelle et primaire, puisque l'on dénombre 98 élèves à la rentrée 2023-2024, contre 99 en 2022/2023 et 111 en 2021/2022, ce qui a conduit à la fermeture de la classe saisonnière à la rentrée 2022/2023...

L'évolution de la capacité d'autofinancement (CAF) brute.

Rappelons que la CAF brute (ou épargne brute) est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF) et les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) - les charges d'intérêts de la dette.

Elle est en général affectée à la couverture d'une partie de dépenses d'investissement et par priorité au remboursement de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement.

L'épargne brute conditionne le degré de la solvabilité de la collectivité. En effet, l'indicateur le plus pertinent de l'endettement d'une collectivité consiste à mettre en évidence sa capacité à se désendetter.

En 2023, compte tenu notamment de la reprise normale d'activités pour la Commune depuis l'année 2023, l'épargne brute devrait augmenter (aux alentours de 3 M€ pour 2023 contre 2.6 pour 2022 et 1.9 pour 2021).

L'endettement

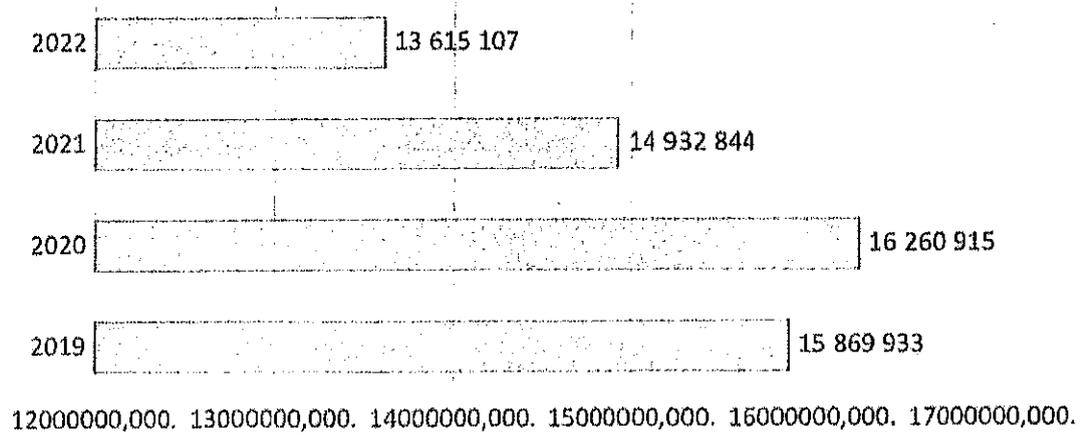
L'encours de la dette qui était de 22,9 millions au 31/12/2014, est passé à 13.6 millions au 31/12/2022 (source : les comptes des communes : site collectivites-locales.gouv.fr), soit une baisse de près de 9.3 millions d'euros en 8 ans (- 59.00 %).

Pour rappel, cet encours a augmenté en 2020 en raison de la souscription d'un emprunt de 1.7 M€ pour la toiture de la patinoire. L'annuité supplémentaire à supporter liée à cet emprunt est de 95 000 €.

Compte tenu des emprunts arrivant à terme sur le budget principal, cette annuité supplémentaire ne pèse finalement que 56 000 € en 2020 et elle est négative à hauteur de 71 000 € à compter de juin 2021, puisque aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis.



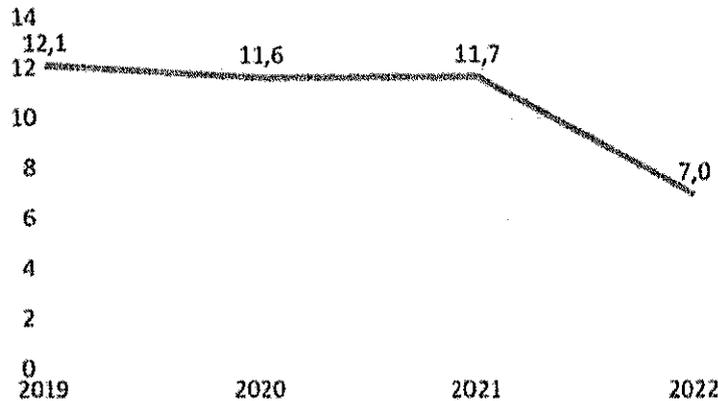
Encours de dette (en k€)



Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette est de 12.8 M€.

Le ratio de solvabilité (rapport encours de dette/épargne brute) qui était de 12.1 années en 2019, 11.6 années en 2020, 11.7 années en 2021, et 7 années en 2022, devrait baisser significativement en 2023 à 4.5 années.

Capacité de désendettement (en années)



L'objectif reste de maintenir le ratio de solvabilité (rapport encours de la dette/épargne brute) en zone verte (inférieur à 8 années).



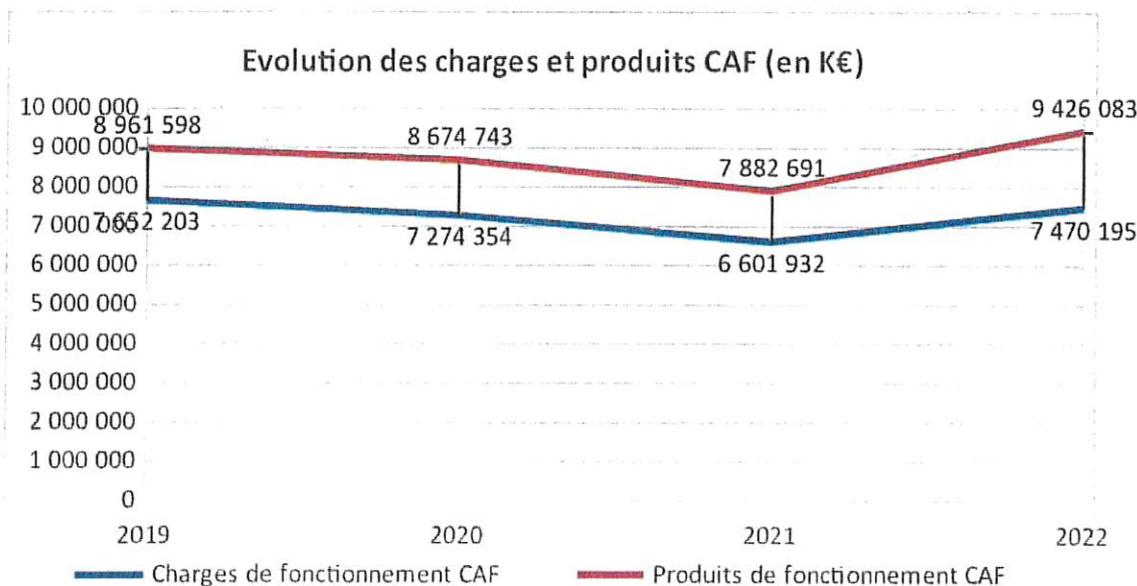
Pour 2023, d'après les estimations faites à ce jour, l'épargne brute devrait être aux alentours de 3 071 883 €.

Ainsi, l'épargne nette du remboursement en capital des emprunts et du résultat exceptionnel positif devrait être positive pour environ 1 273 000 € en 2023 (1 301 920 € en 2022).

Pour mémoire, en 2018, celle-ci était négative pour environ 1 230 000 €.

III. FOCUS SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2024, il convient de porter un regard sur l'évolution de quelques ratios et agrégats concernant le budget principal de la collectivité concernant les 4 derniers exercices budgétaires.



Il est notable de relever que **l'épargne de gestion**, unique solde intermédiaire de gestion (SIG) permettant de suivre le « train de vie en fonctionnement » de la collectivité, dont sont déduites les charges (que constituent essentiellement les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes) et recettes exceptionnelles (que constituent les notamment les cessions), serait encore bien meilleure si elle n'intégrait pas une dépense « exogène » à la collectivité, le FPIC d'un montant de 381 904 € en 2023.

Évolution du FPIC montants en euros (pour rappel)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
44.851	122.924	187.465	268.027	398.844	428.800	399.621	397.731	393.123	396.615	387.278	381.904

Une épargne de gestion qui s'est nettement améliorée depuis 2013, et s'est stabilisée à compter de 2017 aux alentours des 2.500.000 €, pour atteindre plus de 3.000.000 € en 2022 et augmente pour cette année 2023 pour atteindre environ 3.800.000 €.

L'année 2023 proprement dite (prévision de compte administratif au 20/02/2024)

Le compte administratif n'étant pas à ce jour définitivement arrêté, les données ci-dessous sont donc prévisionnelles ; elles seront donc susceptibles de varier et feront l'objet d'une note détaillée lors de l'adoption du compte administratif 2023.

BUDGET PRINCIPAL						
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	PREVISION DE CA 2023	
Recettes de fonctionnement	10 033 659.08 €	9 153 342.64 €	8 424 975.88 €	10 192 744.11 €	12 295 645.75 €	
Dépenses de fonctionnement	8 994 263.75 €	8 022 954.06 €	7 411 844.36 €	8 481 338.47 €	9 246 913.65 €	
Résultat de l'exercice	1 039 395.33 €	1 130 388.58 €	1 013 131.52 €	1 711 405.64 €	3 048 732.10 €	
Résultat reporté	1 958 305.30 €	688 595.88 €	880 763.57 €	792 116.94 €	522 512.38 €	
Résultat de fonctionnement de clôture	2 997 700.63 €	1 818 984.46 €	1 893 895.09 €	2 503 522.58 €	3 571 244.48 €	
Recettes d'investissement	2 626 735.23 €	4 878 113.99 €	2 554 861.85 €	1 905 812.58 €	3 185 650.89 €	
Dépenses d'investissement	3 906 893.41 €	4 881 121.13 €	2 583 498.11 €	2 193 224.63 €	3 407 340.38 €	
Résultat de l'exercice	-1 280 158.18 €	-3 007.14 €	-28 636.26 €	-287 412.05 €	-221 689.49 €	
Résultat reporté	-260 566.57 €	-1 540 724.75 €	-1 543 731.89 €	-1 572 368.15 €	-1 859 780.20 €	
Résultat d'investissement de clôture	-1 540 724.75 €	-1 543 731.89 €	-1 572 368.15 €	-1 859 780.20 €	-2 081 469.69 €	
Résultat d'exécution (= fonds de roulement net global)	1 456 975.88 €	275 252.57 €	321 526.94 €	643 742.38 €	1 489 774.79 €	
Résultat global de la section de fonctionnement	2 997 700.63 €	1 818 984.46 €	1 893 895.09 €	2 503 522.58 €	3 571 244.48 €	
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	-1 540 724.75 €	-1 543 731.89 €	-1 572 368.15 €	-1 859 780.20 €	-2 081 469.69 €	
Solde restes à réaliser en section d'investissement	-768 380.00 €	605 511.00 €	470 590.00 €	-121 230.00 €	-435 256.54 €	
Besoin de financement de la section d'investissement	-2 309 104.75 €	-938 220.89 €	-1 101 778.15 €	-1 981 010.20 €	-2 516 726.23 €	
Couverture du besoin de financement (1068)	2 309 104.75 €	938 220.89 €	1 101 778.15 €	1 981 010.20 €	2 516 726.23 €	
Besoin de financement de la section d'investissement (après affectation en réserves)						
Excédent de fonctionnement reporté	688 595.88 €	880 763.57 €	792 116.94 €	522 512.38 €	1 054 518.25 €	
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002)	688 595.88 €	880 763.57 €	792 116.94 €	522 512.38 €	1 054 518.25 €	

• La section de fonctionnement

✓ Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèveraient au total en 2023 à 9 246 913 €, intérêts des emprunts inclus, soit par rapport à 2022 (8 481 338 €) une hausse de 8.3 % environ.

Cette hausse significative d'environ 760 000 € n'est finalement « réelle » que concernant une hausse des charges de personnel : + 70 000 € (1 557 139 € en 2023, contre 1 487 235 € en 2022).

Ces charges représentent que 18.79 % des charges réelles de fonctionnement (18.14 % en 2022) contre 41.59 % en moyenne pour des communes de même strate.

Le reste de la hausse est due à des écritures d'ordre supérieure de 677 000 € en 2023 par rapport à 2022, et liée aux écritures de sortie de l'actif de la ferme des Granges suite à sa cession en 2023.

Pour le reste, stabilité globale du niveau des dépenses de fonctionnement, le total des dépenses de gestion courante étant de 7 118 448 € en 2023 contre 7 009 811 € en 2022 :

- ✓ charges à caractère général : 3 187 891 € en 2023, contre 3 104 818 € en 2022,
- ✓ autres charges de gestion courante : 1 072 633 € en 2023 contre 1 746 932 € en 2022 (baisse répercutée ci-dessous sur chapitre 014 atténuations de produits : transfert d'une part de la subvention à l'OT en reversement de TS),
- ✓ atténuations de produits : 1 300 784 € en 2023, contre 670 824 € en 2022,

✓ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 s'élèveraient à 11 934 050 € contre 10 192 744 € en 2022 (recettes financières incluses) : **+ 1 741 306 €, soit une hausse de plus de 17 %.**

Cette hausse est liée aux éléments suivants :

- ✓ + 14 000 € sur les atténuations de charges (remboursement de la part salariale des titres restaurant et remboursement des arrêts de travail)
- ✓ + 952 000 € sur le chapitre « impôts et taxes » par rapport à 2022 : + 726 000 € sur les taxes foncières et d'habitation, + 53 610 € sur la taxe sur la consommation finale d'électricité, + 303 000 € sur la taxe de séjour (mais plus en réalité car désormais en 2023 ne figure sur le compte d'imputation que la part communale de la TS alors qu'en 2022 y figurait encore sur une partie des recettes la part additionnelle de la TS reversée au département pour la somme de 34 510 €), + 5 200 € sur la taxe sur les remontées mécaniques (pour rappel nulle en 2021). A noter sur ce chapitre, une baisse de 101 000 € sur la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement en 2023 par rapport à 2022 et la suppression de la CVAE (78 000 € en 2022).
- ✓ + 156 600 € de produits financiers : augmentation des dividendes de la SOREA 136 700 € 2022 et 293 297 € en 2023
- ✓ + 919 000 € de produits exceptionnels : liés aux cessions notamment à celle de la ferme des Granges en 2023 pour la somme de 325 500 € (seulement 38 400 € de cessions en 2022, et surtout à l'indemnité de 643 500 € facturée à la Société Franalex LVH Vacances pour non-exécution des dispositions de la convention d'aménagement touristique conclue dans le cadre de la réalisation de l'Hôtel de la Sétaz. A noter que cette indemnité est exceptionnelle et tout à fait incertaine quant à sa perception, la Société Franalex ayant formulé un recours devant le juge administratif concernant le titre de recettes émis par la Commune.

Je vous rappelle que les taux d'imposition communaux qui n'avaient pas été modifiés depuis 2016, ont été augmentés en 2023 de 1.85 %.

Cette seule augmentation de taux devait permettre d'obtenir un produit fiscal supplémentaire d'environ 100 000 € en 2023, la différence d'augmentation soit environ 626 000 € est par conséquent due à la forte augmentation des bases d'imposition, notamment de la taxe foncière

bâtie et de la taxe d'habitation, qui sont passées respectivement entre 2022 et 2023 de 7 198 102 à 7 764 628, et 6 906 857 à 7 397 244.

Concernant la majoration de 15 % de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés, votée en 2023, je vous rappelle que celle-ci ne produira ses effets qu'à partir de cette année 2024.

En 2023, les bases fiscales relatives à la taxe d'habitation étaient estimées à 7 397 244 ce qui devait représenter un produit fiscal prévisionnel de 1 631 832 €.

Cette majoration de 15 % appliquée sur des bases minorées à 80 % (pour intégrer les exonérations) permettrait d'augmenter les recettes de cette taxe d'environ 195 800 € en 2024.

A noter toujours concernant les recettes de fonctionnement, une baisse du chapitre « dotations et participations » en 2023 par rapport à 2022 : - 215 892 € qui s'explique par l'absence de la dotation spéciale et exceptionnelle pour pertes de recettes liées au Covid prévue à l'article 74 de la LFI 2021 et versée en 2022 pour la somme de 304 489 €.

A noter, pour la première année en 2023, la participation de la SEM Valloire au financement des navettes pour 150 000 €.

Légère hausse de la DGF en 2023.

Évolution de la DGF en euros

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
705.191	525.058	340.122	218.790	187.792	151.151	120.676	85.363	37.584	39.768

Sur les recettes de loyers et redevances, baisse de 44 000 € en 2023 par rapport à 2022 qui s'explique par la perception en 2022 d'une redevance additionnelle et forfaitaire pour la microcentrale hydroélectrique de la Valloirette négociée pour la somme de 50 000 €.

- **La section d'investissement**

- ✓ **Les dépenses d'investissement**

En 2023, les dépenses d'investissement totales seraient de l'ordre 3 023 289 € (contre 2 193 224 € en 2022) :

- 1 399 022 € de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser pour 894 376 €)
- 1 510 914 € de remboursement du capital des emprunts
- 3 438 € de restitution de taxe d'aménagement
- 28 848 € de remboursement de l'emprunt SDIS pour le centre de secours
- 109 544 € pour les annuités de portage par l'EPFL 73 de l'opération « Claire Joie » (« terrain Rapiin ») et de la Ferme des Pierrots

Voici les principales dépenses d'équipement réalisées en 2023 :

- équipements des services pour 259 344 € : notamment acquisition d'un unimog d'occasion pour 20 000 €, acquisition de fourgon fort transit 4x4 motrices pour 39 000 €, acquisition d'un pick-up 4x4 pour 35 461 €, acquisition d'un fourgon utilitaire Peugeot pour 34 417 €, coffrage métallique pour les sculptures sur neige pour 12 288 €, nouvelle pompe de distribution pour le carburant aux ateliers municipaux pour 12 000 €,
- mobilier urbain (poubelles, chapiteaux, bancs, tables) et du mobilier pour la Mairie et la Garderie pour la somme de 44 840 €
- installation de deux téléviseurs et système de visioconférence pour 11 400 € en mairie
- installation de nouveaux chauffage pour les chapiteaux pour la somme de 6 000 €
- divers matériel et outillage de voirie pour la somme de 15 400 €
- réfection de l'électricité et de l'éclairage de la chapelle du col pour 1 100 €
- acquisition de parcelles diverses et notamment pour la réalisation de la centrale hydroélectrique de la Valloire pour la somme de 21 290 €
- rénovation d'un cours de tennis à Sainte Thècle pour la somme de 46 140 €
- divers travaux de réfection de voirie pour 383 282 € : route de l'Archaz pour 134 193 €, rue Saint-Bernard pour 60 315 €, chemin de Bonnenuit pour 16 790 €, chemin du col, le chemin de pommier et la place devant la Chapelle pour 96 265 €, rénovation des réseaux eaux pluviales de la rue des Boriots et de la rue des Ecole pour la somme de 30 200 €, parking des charbonnières pour 4 239 € et l'installation de toilettes sèches au parking de Plan Lachat pour la somme de 31 124 €
- études pour la réhabilitation du groupe scolaire pour 18 041 €
- rénovation de la Garderie des Aiglons (sols, murs, plafonds) pour la somme de 24 247 €
- isolation du bâtiment d'accueil du Centre Equestre pour 3 204 €
- travaux à l'école d'aménagement et pose de mobilier pour la somme de 6 036 €
- fourniture et pose de Colombariums au cimetière pour la somme de 11 640 €
- PLU pour la somme 1397 €.
- solde pour les travaux de stabilisation et restauration des maçonnerie et du des murs de remparts, du fort du télégraphe pour la somme de 6 216 €
- création et agrandissement d'un parking au charbonnières pour la somme de 9 636 €
- fourniture et pose glissière bois métal rue des charbonnières pour la somme de 9 414 €
- travaux de réhabilitation de l'AEP pour la somme de 298 300 €
- frais d'études mobilité - stationnement pour la somme de 16 080 €
- passage en lampes LED de tout l'éclairage de la Mairie pour la somme de 8 484 €
- achat de vestiaires pour les ateliers municipaux pour la somme de 5 153 €
- travaux de réhabilitation des réseaux eaux pluviales et secs chemin de la Ruaz pour la somme de 196 073 €
- création d'un poste HTA/BT et alimentation pour le futur immeuble OPAC aux Clots pour la somme de 43 659 €

On constate une importante hausse des dépenses d'équipement engagées en 2023 par rapport à 2022 :

- **1 399 022 € de dépenses d'équipement en 2023 contre 778 348 € en 2022**

Ceci s'explique par la nécessaire prudence qui a guidée l'élaboration des budgets entre les années 2021 et 2023 dans le contexte de la crise sanitaire qui a entraîné une baisse des recettes et des incertitudes pour la Commune.

✓ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèveraient en 2023 à 3 185 650 € (dont 1 981 010 € d'affectation du résultat c/ 1068 - pour rappel 1 101 778 € en 2022).

Pour rappel, l'affectation du résultat réalisée en N+1 n'est possible que dans la mesure où la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire, d'où toute l'importance de veiller à juguler les charges de fonctionnement.

En plus de l'affectation du résultat, voici les principales recettes d'investissement, hors recettes d'ordre liées aux amortissements (286 580 €), aux cessions d'actifs (695 894 € ferme des Granges et divers terrains) et à des transferts de droits à déduction de TVA (22 455 €):

- ❖ FCTVA : 48 964 € (192 804 € en 2022)
- ❖ Taxe d'aménagement : 118 340 € (117 111 € en 2022)
- ❖ Subventions d'équipement de l'État et participations pour 31 683 € (209 736 € en 2022) : subvention de l'état de 960 € pour la faille de Beaujournal, subvention du département de 2 924 € solde pour l'adressage communal, et participation de l'OPAC d'une partie du réseau d'alimentation du futur OPAC aux Clots pour la somme de 27 799 €.

Il convient de souligner qu'une recette certaine est inscrite en restes à réaliser et fera l'objet d'un crédit de report au BP 2024 : il s'agit de la subvention régionale pour la toiture de la patinoire pour la somme de 387 620 € (qui a été versée ce début d'année 2024).

• La trésorerie en 2023

Trésorerie toujours positive :

- solde de trésorerie au 31 décembre 2023 : + 2 080 085 €

Utilisation des lignes de trésorerie :

- ✓ ligne de 300 000 € souscrite auprès du Crédit Agricole des Savoie : pas utilisée depuis le mois de janvier 2016 ;
- ✓ ligne de 300 000 € souscrite auprès de la Caisse d'Épargne : pas utilisée depuis le 28 septembre 2016.

Ce qui conduit évidemment à ne plus payer d'intérêts.

Sur le plan pratique, les fournisseurs sont payés en temps et en heure.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Les objectifs en matière d'économies sur les dépenses courantes de fonctionnement engagés depuis 2015 seront maintenus, tout en continuant à engager des dépenses permettant de maintenir en bon état le patrimoine bâti et la voirie communale.

Une gestion prudentielle accrue sera à nouveau conduite en raison de la baisse permanente des dotations de l'État.

Dans le contexte économique actuel, toujours compliqué pour les ménages et les entreprises, et compte-tenu de l'augmentation des taux d'imposition l'an dernier et du vote pour 2024 de la majoration de 15 % de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés, une première projection de BP 2024 a été réalisée, sans augmentation des taux d'imposition et sans inscription d'emprunts nouveaux.

La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de taxe foncière cette année 2024 est estimée à 3.9 % (7.1 % en 2023 et 3.4 % en 2021).

Cette projection permet de déterminer ce que pourrait être la capacité d'investissement de la Commune pour 2024, sans nouvel emprunt, c'est-à-dire l'autofinancement issu de la section de fonctionnement + les recettes propres d'investissement,

- ✓ Ainsi, l'autofinancement issu de la seule projection 2024 de la section de fonctionnement serait de l'ordre de 2 000 000 € et de 3 000 000 € en incluant l'excédent de fonctionnement reporté (de 1 054 518 €).
- ✓ Les recettes propres de la section d'investissement seraient de l'ordre de 222 000 € (87 000 € de FCTVA, 135 000 € de taxe d'aménagement)
- ✓ Le montant du capital des emprunts à couvrir en 2024 est de 1 390 175 €
- ✓ Le montant des dépenses incompressibles en investissement (participations SDIS et EPFL) étant de 139 000 €

➤ la capacité d'investissement de la Commune pour 2024 serait donc de l'ordre de 2 000 000 €

Les orientations 2024 sont les suivantes :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition
- Poursuivre les économies engagées depuis 2015 sur les charges de fonctionnement courant tout en sachant qu'il convient de maintenir à niveau les infrastructures communales en termes d'entretien afin d'être en cohérence avec une offre touristique de qualité qui nécessairement est adossée à nombre d'équipements ou infrastructures communaux,
- Rechercher et générer des économies à court et moyen terme sur la section de fonctionnement en mettant à niveau les bâtiments communaux en termes de consommation énergétique, cela permettant de dégager dans les années futures des marges à affecter à l'investissement,
- Rechercher systématiquement et solliciter des aides et des partenariats au financement de nos actions et de nos infrastructures,
- Étudier les possibilités et les modalités de rendre payants certains services publics jusqu'alors gratuits,
- Rechercher des marges lors des renégociations des contrats de la collectivité et optimiser les achats,
- Réexaminer la dette communale, notamment sur les budgets annexes.

Sans entrer dans le détail du budget 2024, il est possible d'en esquisser les grandes lignes des a présent.

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient être de l'ordre de 12 100 000 €.

Concernant les recettes fiscales, la hausse du produit des 3 taxes « ménages » (Taxe d'habitation, taxes foncières), résultera exclusivement :

- ✓ d'une part, de l'évolution physique des bases d'imposition qui ne sera connue que fin mars 2024, après réception de la notification,
- ✓ d'autre part, de la revalorisation forfaitaire des bases qui, depuis la Loi de finances pour 2017, correspond à l'indice des prix à la consommation harmonisé au lieu du taux d'inflation annuel prévisionnel auparavant,
- ✓ et de la majoration de 15 % de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés, votée en 2023.

Pour les bases de taxe foncière, en raison de la baisse de l'inflation, il est estimé une revalorisation forfaitaire à 3.9 % (contre 7.1 % en 2023).

Il en sera de même pour la base de calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pas de nouvelle hausse des taux d'imposition cette année 2024, en raison de celle votée en 2023 : application d'un coefficient de variation proportionnelle de 1.85.

Les dépenses de fonctionnement devraient s'établir à environ 9 100 000 €.

Ainsi, le montant de l'autofinancement prévisionnel viré à la section d'investissement serait de l'ordre de 3 000 000 €.

Par prudence, il sera prévu au budget 2024 une hausse de prélèvement FPIC (400 000 € prévu au BP 2024, contre 381 904 € réalisé au CA 2023).

Les dépenses de fonctionnement seront marquées une fois encore par les efforts supplémentaires de tous les services pour atteindre les objectifs de maintien de celles-ci au niveau de 2022/2023 ou de limiter au maximum leur progression.

La section d'investissement

Un plan pluriannuel d'investissement va être travaillé pour être opérationnel ce printemps.

Tous les élus y seront associés afin de mettre notamment en œuvre la feuille de route politique arrêtée en juin 2021.

Dans cette attente, les commission travaux et finances travaillent sur les projets 2024.

Seront achevées les opérations d'équipement suivantes provenant des restes à réaliser en dépenses 2023, inscrites de facto en crédits de reports au budget primitif 2024, étant précisé que ces travaux sont déjà financés par la prévision d'affectation du résultat 2023 + les restes à réaliser en recettes 2023 :

ARTICLE	OP	LIBELLÉ	MONTANT
2128	148	Équipement des services - Autres agencements et aménagements	14 000.00
2151	148	Équipement des services - Blocs béton voirie	5 500.00
21578	148	Équipement des services - Autres matériels technique	25 000.00
2158	148	Équipement des services - Autres installations matériel et outillage techniques	3 400.00
2183/ 21838	148	Équipement des services - Autre matériel informatique	6 500.00
2184/21848	148	Équipement des services - Autres matériels de bureau et mobiliers	3 600.00
21318	153	Eglise	134 900.00
2111	169	Réserve foncière	25 000.00
2315	179	Route des clots (solde frais de géomètre régularisation foncière)	9 200.00
2151	180	Réseaux de voirie	29 200.00
2135/21351	181	Toilettes sèches	66 000.00
202	221	PLU	16 900.00
2138	242	Abords patinoire	54 000.00
2135/21351	253	Travaux au centre culturel de l'AEP	70 400.00
2031	255	Frais études cheminement piétonnier sud	76 640.00
2111	255	Frais études cheminement piétonnier sud	33 360.00
2031	258	Frais étude mobilité - stationnement	18 500.00
2158	261	Pavés Leds divers bâtiments (22 000 €) et aérothermes locaux Sorea au CTM (6 000 €)	28 000.00
2151	262	Chemin de la Ruaz	274 276.54
TOTAL DEPENSES			894 376.54
ARTICLE	OP	LIBELLÉ	MONTANT
1348	153	Subvention Eglise	1 500.00
1323	181	Subvention toiture bâtiment OT	40 000.00
1322	242	Subvention Région toiture patinoire	387 620.00
1348	253	Subvention travaux AEP	30 000.00
TOTAL RECETTES			459 120.00

➤ Pour le reste, des arbitrages sur l'inscription de nouvelles dépenses d'équipement listées ci-dessous, dans la limite de la capacité d'autofinancement prévisionnelle de 2 000 000 €, vont avoir lieu lors de plusieurs commissions des travaux programmées d'ici la fin du mois de mars, puisqu'en principe il sera proposé de voter les budgets primitifs 2024 à cette période.

OBJET	LIEU	REMARQUES	MONTANT EN € TTC		CRBP 2024 (RAR 2023)
			Priorité 1	Priorité 2	
BUDGET PRINCIPAL - PROJETS NEUFS					
Voies - Réseaux divers					
Cheminement piétonnier Sud	RD 902 Sud		650 000,00 €		110 000,00 €
Trottoir route des Villards	Abords de la patinoire		0,00 €		54 000,00 €
Route des Clots		Solde affaires foncières	0,00 €		9 200,00 €
Chemin de la Ruaz		Solde opération	0,00 €		274 276,54 €
Tigny		Aménagements de voirie en lien avec réhabilitation réseaux humides	450 000,00 €		
Revêtements en enrobé 45 € / m²	Chemin des Granges	900 m²	40 500,00 €		
	Chemin de Bonneuil	1600 m²	72 000,00 €		
	Rue du Rocher Saint Pierre	800 m²	36 000,00 €		
	Les Casses, Ruaz Dessous	400 m²	18 000,00 €		
	Parcours TDF Bonne eau et Vallée d'Or		40 000,00 €		
	Rue des Plans	900 m²		40 500,00 €	
Mesures d'économie d'énergie	Éclairage public	Lampes leds, horloges astronomiques dont 10 000 € pour étude Plan Lumière	0,00 €		
Amélioration écoulement des eaux		Les Granges et chemin de la Combe (les Clots)	800,00 €		29 200,00 €
Gabions			4 282,80 €		
Réseaux projet "Petit Casino"		Implantation d'un poste transformateur	105 000,00 €		
Reprise de glissières bois	Charbonnières	80 ml Charbonnières et 60 ml route du Télégraphe	20 000,00 €		
TOTAL TTC			1 436 582,80 €	40 500,00 €	476 676,54 €
Bâtiments					
Toiture de l'Office du Tourisme	Danger: littelage très dégradé	Avec isolation	140 000,00 €		
Rénovation des bureaux au 1er étage			35 000,00 €		
Toiture de la Fruitière	Hameau du Col	Rénovation + installation solaire	60 000,00 €		
Mise en conformité accessibilité PMR	AEP	Mise en conformité défense incendie		En attente chiffrage par Moe	70 400,00 €
Reconstruction de l'école		Concours de Maitrise d'œuvre		En attente chiffrage par Moe	
Eglise	Éclairage et SSI	Mise en valeur par la lumière intérieure	15 100,00 €		134 900,00 €
Chaufferie bâtiment La Poste		Renouvellement système de chauffage (chaudière fioul d'âge 32 ans)	30 000,00 €		
Mesures d'économie d'énergie	Salle Julliard locaux SOREA	Remplacement des éclairages par des pavés leds	0,00 €		28 000,00 €
		Remplacement aérothermes de chauffage	0,00 €		
Cabinet médical		Réalisation d'une douche		4 000,00 €	
Economies d'énergie Base de Loisirs	Bowling	Reprise des chassis de fenêtres		40 000,00 €	
TOTAL TTC			280 100,00 €	44 000,00 €	233 300,00 €
Autres opérations (travaux-études-equipement)					
Etude stationnement	Commune	Mise en place d'horodateurs	161 500,00 €		18 500,00 €
PLU			0,00 €		16 900,00 €
Réserve foncière			0,00 €		25 000,00 €
Borne de recharge véhicules électriques	2 sites	Parking du Praz et à déterminer (2 x 25000 €)	25 000,00 €	25 000,00 €	
Panneau d'information digital		Amovible sur plot béton		15 000,00 €	
Toilettes sèches		Les Verneys	0,00 €		66 000,00 €
Aires de jeux		Création d'une aire aux Verneys	35 000,00 €		
Risques naturels					
Reprise de la berge à Prattier		Suite à débordement de décembre 2023	10 000,00 €		
Divers					
Reconstruction passerelle sur ruisseau		Suite aux laves torrentielles de juillet 2023		En attente avis CCMG	
Filets pare-balons		Terrains de foot et golf	3 000,00 €		
Gazon synthétique city stade Vallée d'Or		Réfection car défectueux (pb de norme)	7 000,00 €		
Rénovation courts de tennis	Sainte Thècle	Deuxième court après 2023	40 000,00 €		
Installation système "E-Boo"	Sur DZ de la Bonne eau	Système automatique d'éclairage pour hélicoptère		7 000,00 €	
Réalisation de deux courts de padel	A côté des tennis			80 000,00 €	
TOTAL TTC			281 500,00 €	127 000,00 €	126 400,00 €
Parc roulant communal					
Tracteur avec fraise à neige		Remplacement d'un Unimog	210 000,00 €		
Saleuse portée sur Pick-Up			16 000,00 €		
Pneus du tractopelle		Renouvellement pneus hiver	3 500,00 €		
Duster Dacia	Police municipale		27 975,21 €		
TOTAL TTC			257 475,21 €	0,00 €	0,00 €
Matériels et fournitures techniques					
Fraise à neige sur Carraro			0,00 €		
Blocs béton	Route de Poingt Ravier		4 200,00 €		
Panneaux de police	Voies diverses	Pour signalisation routière	600,00 €		
Coffret électrique + passage de câbles		Pour animations	6 000,00 €		
Tondeuse thermique + débroussailluse électrique		Renouvellement	3 000,00 €		
Tentes et chapiteau		4 tentes de 3x3 m	0,00 €		
Tour d'éclairage pour manifestations			0,00 €		
Poubelles publiques		Programme renouvellement	0,00 €		
Renouvellement d'outillage			3 000,00 €		
TOTAL TTC			16 800,00 €	0,00 €	58 000,00 €
Matériels et fournitures diverses					
Matériel de bureau et informatique		Nouveau logiciel clés bleues + divers mobilier	5 000,00 €		
Divers matériel informatique			4 500,00 €		
Divers matériel école			4 000,00 €		
Divers matériels resto de Thymel		Pads de commande et congélateur	3 300,00 €		
Nouveau site internet Mairie			10 000,00 €		
Renouvellement matériel d'entretien		Seconde auto laveuse	5 000,00 €		
TOTAL TTC			31 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL			2 304 258,01 €	211 500,00 €	894 376,54 €

En conclusion, telles sont les grandes orientations budgétaires qui sont proposées pour l'année 2024 :

- très légère baisse des recettes de fonctionnement par rapport à 2023,
- maintien des dépenses de gestion courante par rapport à 2022,
- pas de hausse des impôts locaux après celles de 2016, puis de 2023,
- continuation d'une politique raisonnée en matière d'investissement au service d'un développement durable et soutenable,
- mise en œuvre de la feuille de route politique adoptée par délibération du conseil municipal le 24 juin 2021.

IV. LES BUDGETS ANNEXES

Pour rappel, il s'agit des budgets du service de l'eau et de l'assainissement, du parc de stationnement de l'Eglise, des microcentrales (microcentrale sur les eaux usées) et des équipements touristiques, lesquels font l'objet d'une individualisation budgétaire en vertu de la loi selon le principe du financement du service par l'utilisateur et non par le contribuable.

Le budget du CCAS et de la Régie d'électricité sont eux dotés de la personnalité morale, et celui du CCAS bénéficie toutefois d'un abondement de la part du budget principal, à l'instar des 3 autres cités ci-dessus.

Les produits et charges de ces services publics sont retracés dans des budgets annexes.

C'est ainsi qu'en 2023, devraient être versées du budget principal les subventions suivantes :

- ✓ 71 632 € au budget du parc de stationnement,
- ✓ 597 269 € au budget des équipements touristiques,
- ✓ 24 442 € au budget des microcentrales,

Concernant le budget des équipements touristiques :

L'étude de la structure du budget des équipements touristiques et notamment la prise en charge des écritures de dotations aux amortissements qui déséquilibre ce budget, et oblige le versement d'une subvention importante du budget principal est en cours. Les observations définitives de la CRC dans son rapport du 7 juillet 2016 sur la gestion des exercices 2009 à 2014 donnent une piste intéressante que les services de la Commune ont soumis pour trouver une solution, à la trésorerie depuis début 2021.

Les services de gestion comptable de Saint-Jean-de-Maurienne, et précisément notre conseillère aux décideurs locaux a apporté une réponse à nos questionnements à ce sujet en 2023.

Nous devrions solutionner définitivement ce dossier en 2024.

D'abord sur la question des amortissements : puisque comme indiqué dans le rapport de la CRC, la commune de Valloire n'est pas tenue d'amortir les équipements liés aux remontées mécaniques puisque le gros entretien et le renouvellement est à la charge de la SEM. Ces équipements auraient donc dû faire l'objet d'un transfert au compte 241 "biens mis en concession ou en affermage" dès la signature de la DSP. Il va falloir identifier dans l'actif ce qui relève des remontées mécaniques pour le sortir de l'actif et arrêter de l'amortir. En revanche, pour tous les autres équipements (tennis, piscine, patinoire ...), la Commune devra continuer à amortir puisque selon la DSP le gros entretien et le renouvellement relève de la commune

Sur la question de la reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement : il va falloir solliciter une dérogation interministérielle DGCL / DGFIP en justifiant des conditions exceptionnelles et motivées. Notre demande de dérogation sera traitée conjointement, au niveau central, par la DGCL (saisie par les services Préfectoraux) et la DGFIP (saisie par la DDFIP), avec avis du comptable du SGC.

Concernant le budget des microcentrales :

La réponse suivante a également été apportée pour procéder à la clôture de ce budget et gérer le sort des immobilisations y figurant :

« Les collectivités de moins de 3 500 habitants n'ont pas l'obligation d'amortir les immobilisations suivies sur des budgets M14/M57, hormis pour les subventions d'équipements. Après clôture du BA 02505 et reprise de l'actif dans le budget de la commune, vous n'aurez donc pas l'obligation de continuer les amortissements ».

Concernant le budget de la régie d'électricité :

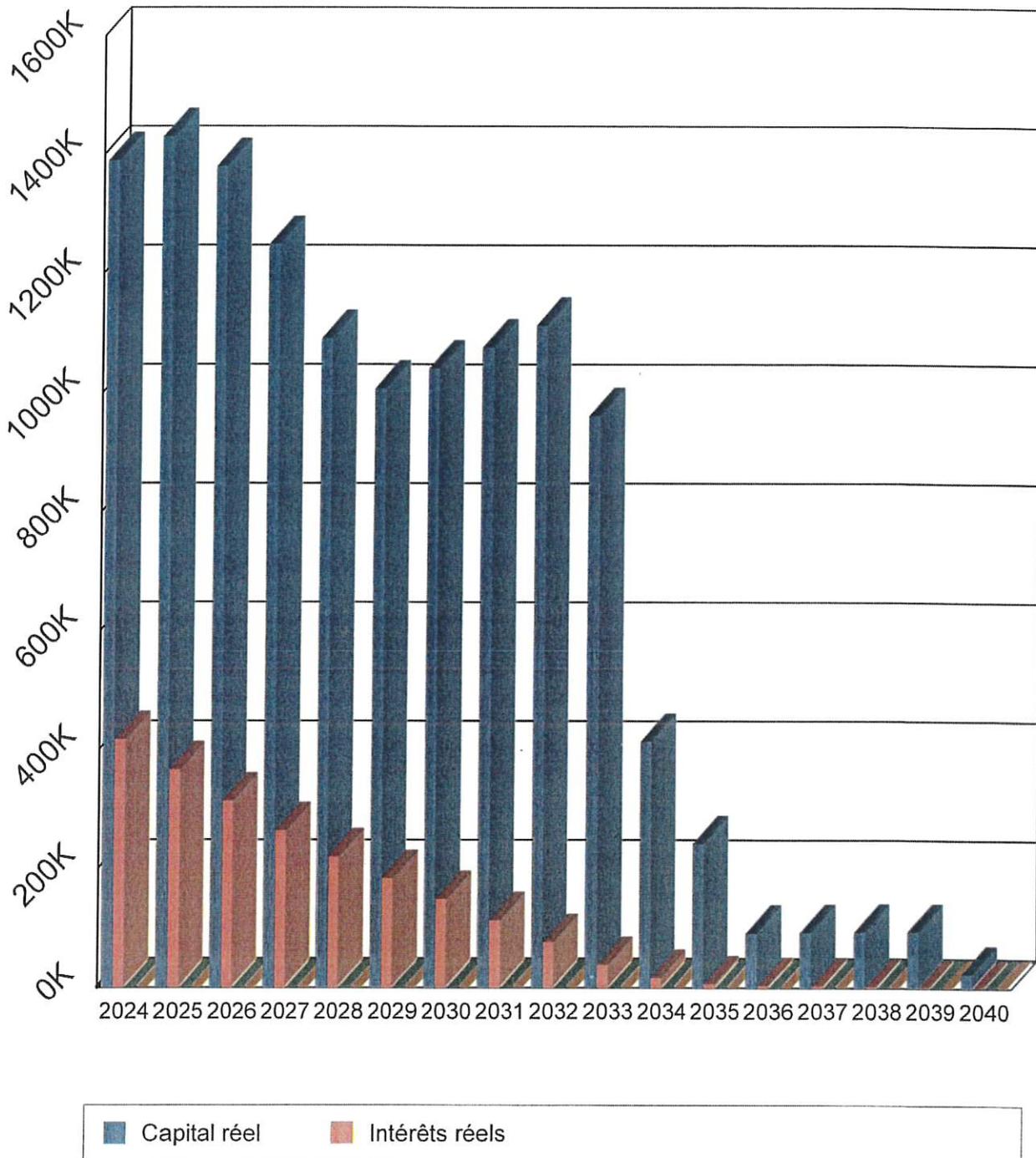
Concernant la suppression de ce budget : elle sera possible puisque la vente d'électricité qui y est retracée résulte uniquement de la production de panneaux photovoltaïques. Toutefois, cette activité devra être retracée dans un budget annexe M4 et ne pourra pas être intégrée dans le budget principal.

L'ENDETTEMENT (budget principal et budgets annexes)

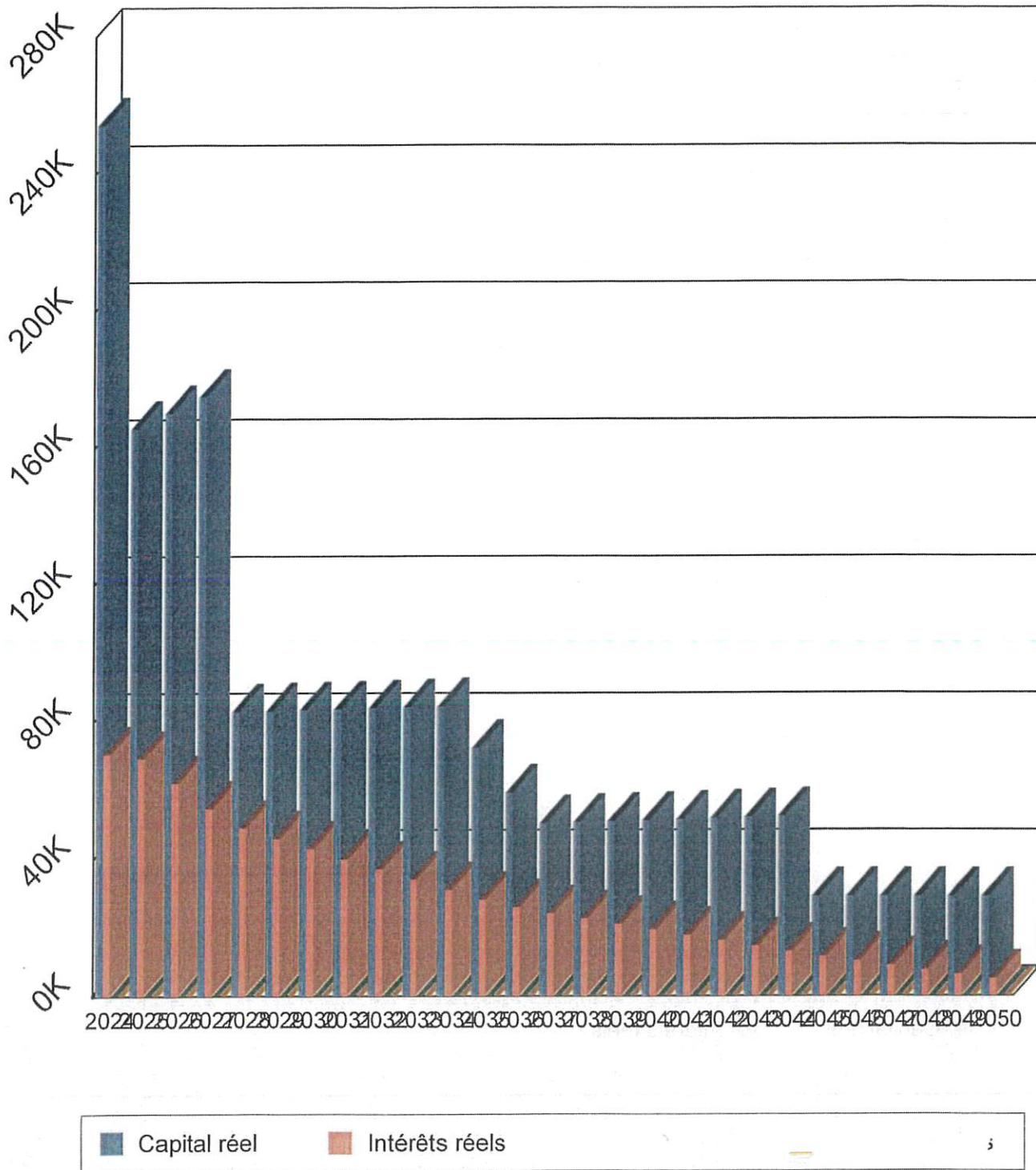
Voir tableaux ci-après.

Rappel: l'endettement du budget principal prend en compte la souscription du nouvel emprunt de 1.7 M € souscrit en 2020 pour le financement de la toiture de la patinoire.

Endettement pluriannuel budget principal

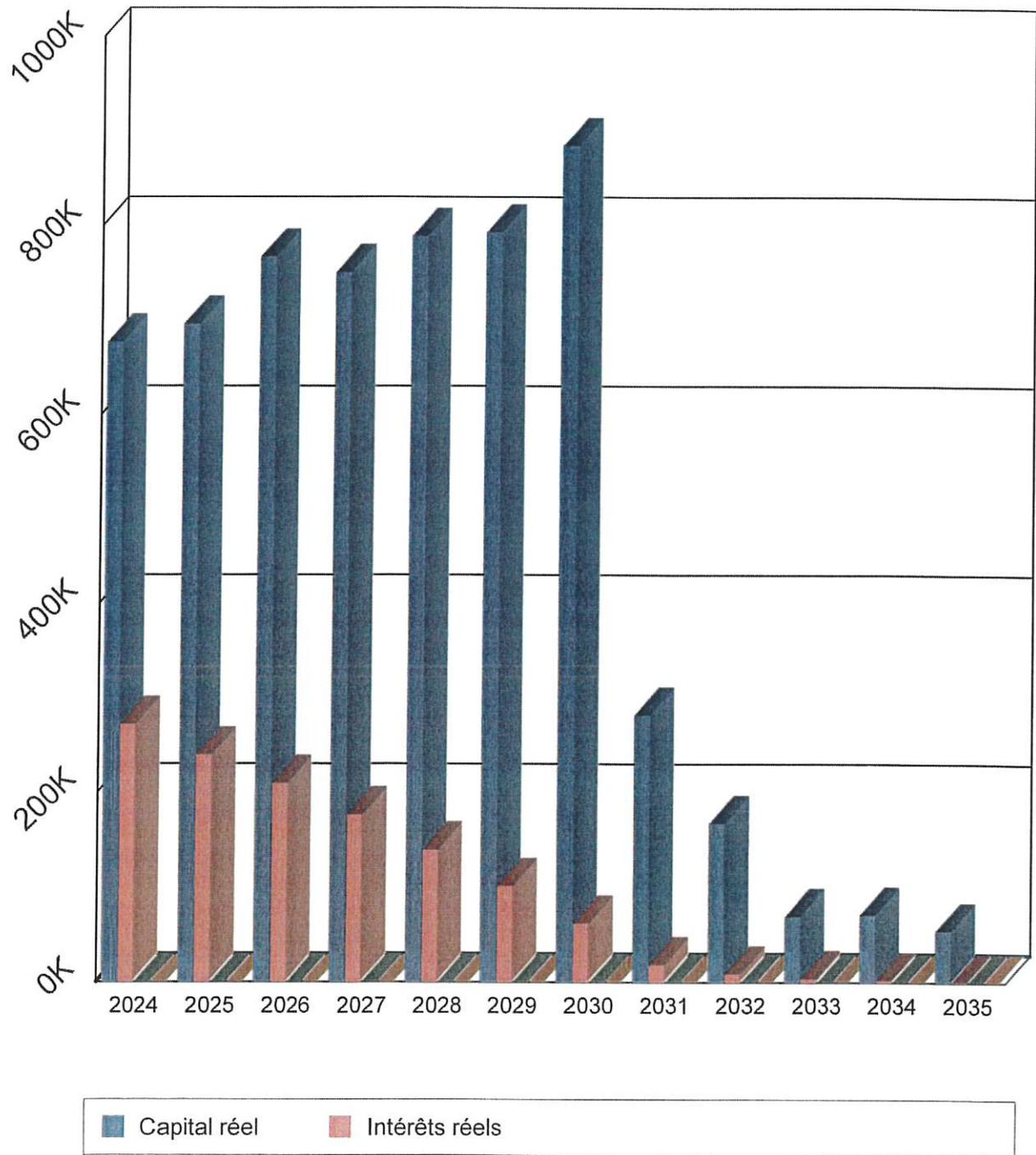


Endettement pluriannuel budget eau-assainissement

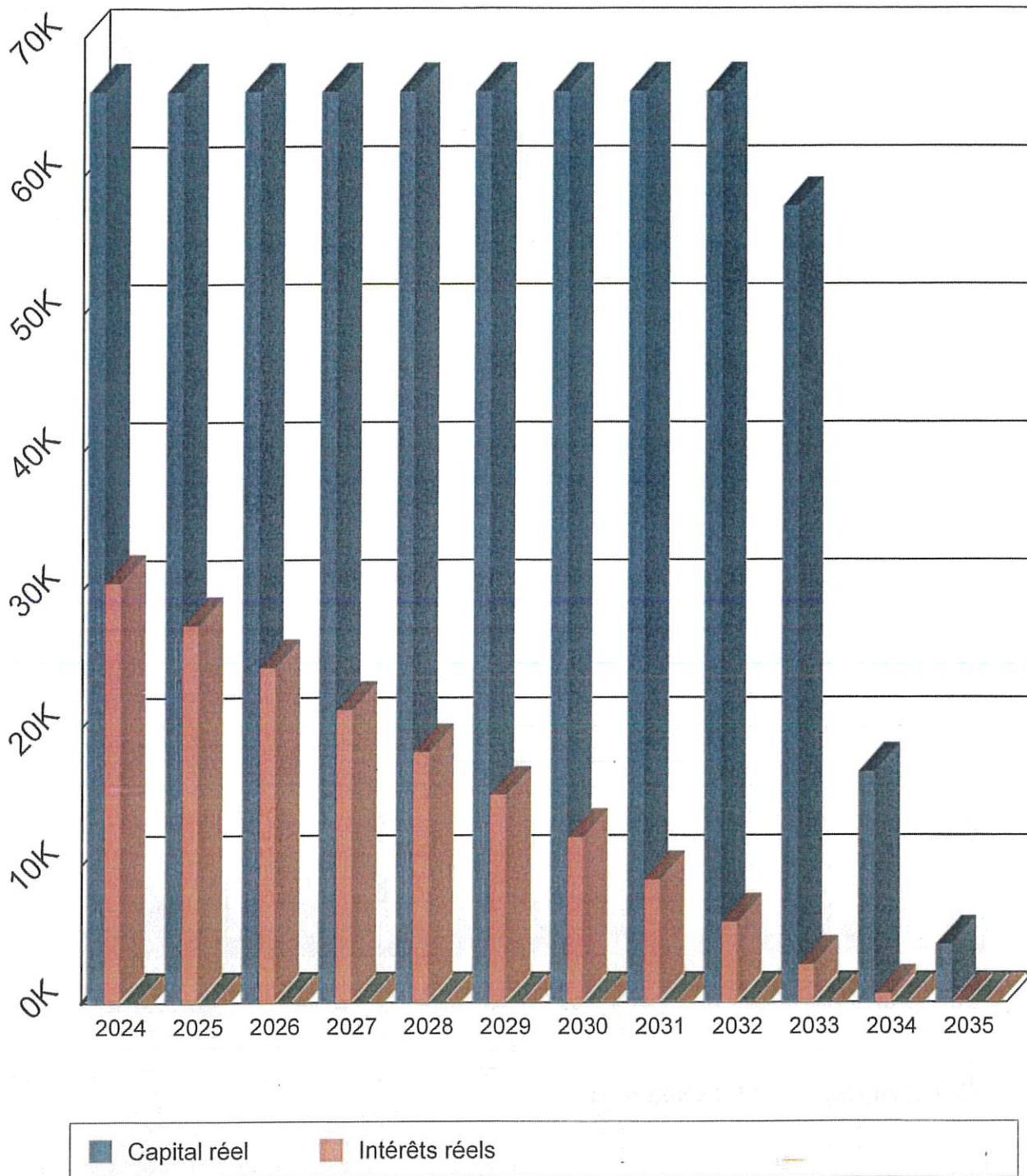




Endettement pluriannuel budget des équipements touristiques



Endettement pluriannuel budget parc de stationnement



A Valloire, le 21/02/2024,
Jean-Pierre ROUGEAUX,
Maire de Valloire.

